



RÉPUBLIQUE
NUMÉRIQUE
DÉMOCRATIQUE



Et si l'état n'étais plus un bâtiment mais un réseau de confiance



Une République sans serveurs ni bureaucratie, où chaque citoyen peut voter, décider, comprendre et interagir avec l'État depuis son téléphone portable, dans un système sécurisé, transparent et respectueux des libertés.



NOTE D'INTENTION

Ce document est une proposition politique ouverte à contribution.

Il ne s'agit pas d'un modèle figé, mais d'une base commune pour imaginer, ensemble, une République adaptée à notre époque :

transparente, distribuée, participative, numérique et démocratique.

Chacun est invité à :

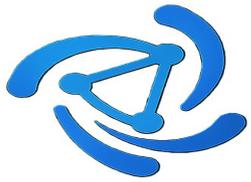
lire,

commenter,

proposer,

améliorer.

Parce qu'une République véritablement démocratique commence dès sa conception.



COMMENT CONTRIBUER

Vous souhaitez proposer des idées, corriger un passage, ou créer un module, devenir membre du collectif ?

Contactez-nous à :

contact@republique-numerique-democratique.org



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE
VISION
CONSTITUTION
GOUVERNANCE
CITOYENNETÉ
TECHNOLOGIE
MONNAIE
DONNÉES
JUSTICE



PRÉAMBULE

CONTEXTE :

Face aux limites des modèles étatiques classiques, la République Numérique Démocratique offre une alternative fondée sur les technologies distribuées.

OBJECTIFS :

Construire un État agile, équitable, transparent et accessible à tous.

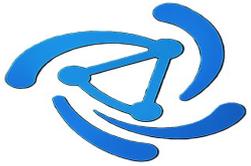
FONDEMENTS :

- Transparence radicale
- Souveraineté individuelle
- Participation équitable
- Efficacité opérationnelle
- Durabilité numérique



VISION

Une vision innovante de l'État simplifié, fondé sur les technologies décentralisées et la souveraineté numérique des citoyens.



VISION

La République Numérique est un nouveau type d'État, conçu pour le XXIe siècle.

Elle place la technologie au service de la souveraineté, de la transparence et de la participation citoyenne.

Chaque citoyen y contrôle pleinement son identité, ses données et sa voix politique, grâce à une infrastructure numérique sécurisée, accessible et décentralisée.

Elle repose sur une gouvernance directe, rendue possible par des outils numériques innovants, qui fluidifient les interactions entre citoyens, institutions et objets connectés



CONSTITUTION

Ce n'est pas le code qui fait la loi. C'est la loi qui se fait code.



CONSTITUTION

PRÉAMBULE

Nous, citoyens unis par une volonté commune,

Conscients des défis contemporains et des opportunités offertes par les technologies distribuées,

Décidons librement de nous constituer en une communauté souveraine, éthique, durable, équitable et technologiquement avancée.

Nous affirmons que la technologie doit servir l'humanité, la vérité, la transparence et la liberté.

Ainsi, nous établissons la Constitution de notre République Numérique.



CONSTITUTION

TITRE I – PRINCIPES FONDAMENTAUX

Article 1.

La République est démocratique, décentralisée et participative, fondée sur la souveraineté numérique de ses citoyens.

Article 2.

La souveraineté appartient au peuple, qui l'exerce directement à travers des outils numériques certifiés, sécurisés et accessibles.

Article 3.

Les piliers fondateurs de la République sont :

- Une infrastructure distribuée fondée sur la technologie TANGLE pour l'enregistrement de toutes les données d'intérêt public
- Une intelligence artificielle éthique et transparente, servant d'interface entre l'humain et le système
- Un réseau d'objets connectés intelligents, au service de la collectivité
- Une monnaie numérique unique utilisée pour toutes les transactions civiles, institutionnelles et automatisées.



CONSTITUTION

TITRE II – CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE

Article 4.

Chaque citoyen dispose d'une identité numérique souveraine, infalsifiable, chiffrée et contrôlée exclusivement par lui-même

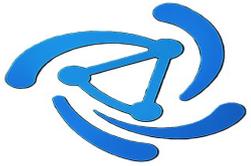
Article 5.

Chaque citoyen est détenteur d'un portefeuille numérique unique lui permettant :

- D'exercer ses droits civiques
- D'effectuer des transactions
- D'accéder aux services publics
- De gérer ses données personnelles.

Article 6.

La participation citoyenne est continue, transparente et assurée par des mécanismes de vote distribués ancrés dans le registre public.



CONSTITUTION

TITRE III – TECHNOLOGIES DE LA RÉPUBLIQUE

Article 7.

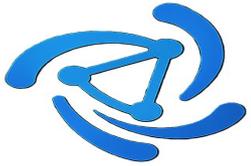
Le registre TANGLE constitue l'infrastructure de confiance de l'État. Il enregistre de manière immuable toutes les informations publiques : lois, identités, transactions, décisions, archives.

Article 8.

Une intelligence artificielle publique vous permet de poser vos questions dans votre langue d'une façon simple et d'obtenir des réponses compréhensibles sur vos droits, les lois ou les décisions de l'État.

Article 9.

Les objets connectés appartenant à la République ou aux collectivités sont intégrés dans l'écosystème numérique national, opérant selon des protocoles ouverts, sécurisés et interopérables..



CONSTITUTION

TITRE IV – MONNAIE NUMÉRIQUE

Article 10.

La monnaie numérique officielle est la seule unité légale de compte, d'échange et de règlement au sein de la République.

Article 11.

Cette monnaie est émise selon un protocole algorithmique ouvert et vérifiable, adossé à la stabilité économique du pays.

Article 12.

Toutes les transactions entre citoyens, entre citoyens et institutions, et entre citoyens et objets sont enregistrées sur l'infrastructure TANGLE, sans frais ni intermédiaires

TITRE V – DONNÉES, VIE PRIVÉE ET TRANSPARENCE

Article 13.

Les données personnelles appartiennent exclusivement aux citoyens. Leur usage est conditionné au consentement explicite, traçable et révocable à tout moment.

Article 14.

Les données publiques sont consultables par tous, via des interfaces accessibles et intelligibles



CONSTITUTION

Article 15.

Tout citoyen a droit à une copie compréhensible de l'ensemble des données le concernant, ainsi qu'au droit à l'effacement lorsque la loi l'autorise.

TITRE VI – JUSTICE, DROITS ET LIBERTÉS

Article 16.

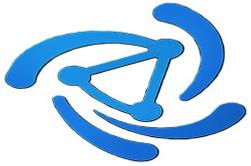
La justice est partiellement automatisée pour les procédures simples, mais reste sous supervision humaine et indépendante dans tous les cas majeurs.

Article 17.

Les libertés fondamentales – d'opinion, d'expression, de circulation, d'association et de désaccord technologique – sont garanties et protégées.

Article 18.

Tout citoyen a droit à la transparence des algorithmes publics : leur code source, logique de fonctionnement et impact doivent être accessibles, audités et contrôlés.



CONSTITUTION

TITRE VII – RÉVISION ET ÉVOLUTION

Article 19.

La présente Constitution entre en vigueur après ratification par une majorité qualifiée des citoyens certifiés.

Article 20.

Elle peut être modifiée selon une procédure participative, distribuée et traçable, validée par les deux tiers des votants lors d'un référendum numérique.



GOUVERNANCE

Gouverner, c'est rendre des comptes. En temps réel, à tous, tout le temps.



GOUVERNANCE

GOUVERNANCE

1. Gouvernance distribuée et vérifiable

Toutes les fonctions de gouvernance — législation, exécution, contrôle — sont programmées sous forme de règles ouvertes sur le réseau TANGLE.

Elles sont accessibles, compréhensibles et vérifiables en temps réel.

2. Intelligence collective et IA civique

La République s'appuie sur une Intelligence Artificielle gouvernementale, au service des citoyens :

- Pour synthétiser les données publiques,
- Pour aider à la prise de décision collective,
- Pour automatiser les tâches administratives, dans le respect du droit.



GOUVERNANCE

3. Démocratie directe augmentée

Les citoyens peuvent :

- Proposer des textes de loi,
- Voter sur les grandes orientations stratégiques,
- Contrôler les affectations budgétaires via leur portefeuille citoyen

4. Organes de régulation citoyens

Certaines fonctions sont exercées par des commissions citoyennes tirées au sort ou élues :

- Surveillance des algorithmes publics,
- Éthique numérique
- Audit des institutions automatiques.



GOUVERNANCE

5. Un État qui rend des comptes en temps réel

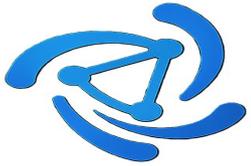
Chaque action institutionnelle est publiée automatiquement dans un registre public distribué.

Le citoyen peut voir :

- Ce qui a été décidé,
- Par qui,
- Avec quel impact,
- Et à quel coût.
- Il peut contester, corriger, proposer.

En résumé

La gouvernance numérique démocratique, ce n'est pas gouverner sans institutions, c'est refaire des institutions un bien commun partagé, lisible, modifiable et directement actionnable par le peuple.



CITOYENNETE

Je ne délègue plus mon pouvoir, je l'exerce.

PRESTATION DE CITOYENNETÉ

Moi, citoyenne / citoyen de la République Numérique Démocratique,

Je reconnais que la souveraineté appartient au peuple, et que chaque voix, y compris la mienne, a la même valeur.

Je m'engage à exercer mes droits avec conscience, respect et discernement, et à participer activement à la vie démocratique, en toute transparence et liberté.

Je m'engage à défendre les principes de cette République :
la justice distribuée, la clarté des institutions, la protection des données,
et l'égalité d'accès à l'information pour toutes et tous.

Je reconnais le droit des générations futures à hériter d'un système
éthique, durable, auditable, et évolutif.

Je m'engage à respecter les décisions collectives prises dans les règles,
à contester ce qui est injuste par les moyens légitimes,
et à proposer ce que je crois juste, dans l'intérêt commun.

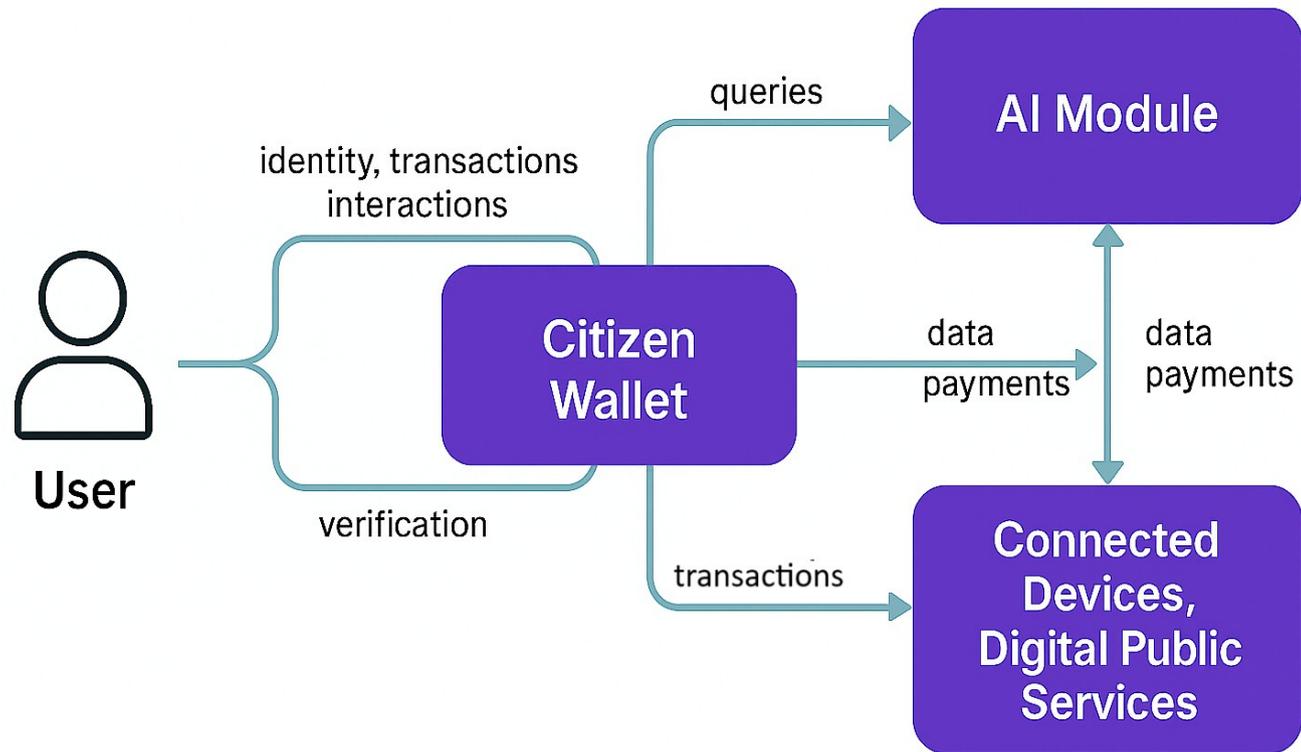
Je déclare faire usage de mon identité numérique souveraine
non pour consommer un État, mais pour co-construire une République.

“Je ne délègue plus mon pouvoir, je l'exerce.”

Bienvenue dans la République Numérique Démocratique.



CITOYENNETÉ





CITOYENNETÉ

CITOYENNETÉ

Chaque citoyen est au cœur du système. Il interagit avec l'État, les objets publics et l'intelligence civique grâce à un portefeuille numérique sécurisé.

Ce portefeuille lui donne accès à ses droits, lui permet de voter, de réaliser des transactions et de gérer ses données.

L'identité numérique est souveraine, chiffrée et inviolable.

L'intelligence artificielle publique simplifie les démarches et permet un accès égal à l'information.



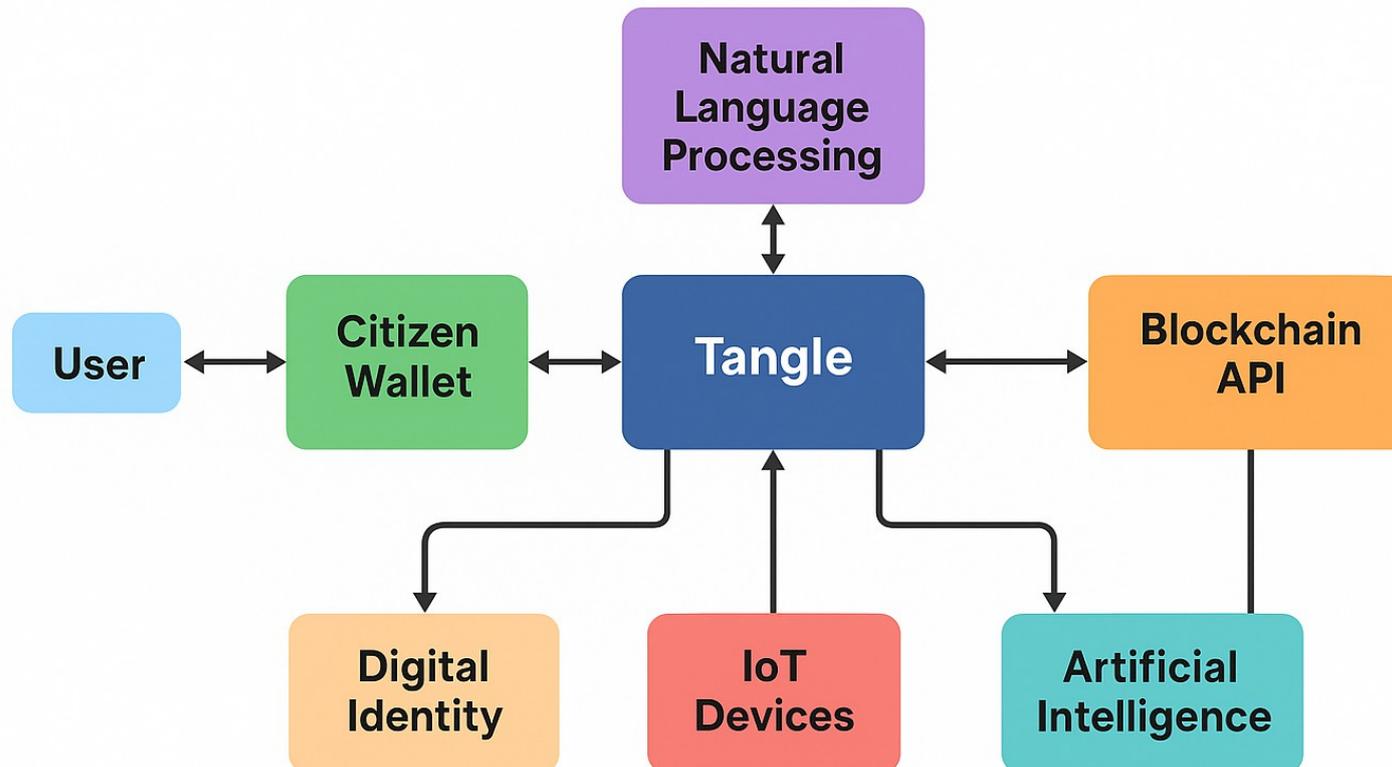
TECHNOLOGIE

Ce n'est pas la technologie qui gouverne, c'est elle qui vous sert.



TECHNOLOGIE

Ce schéma illustre les différents composants technologiques dans l'écosystème de la République.





TECHNOLOGIE

TECHNOLOGIE

Une base technologique transparente, fiable et distribuée.

Chaque citoyen interagit directement avec les institutions, sans intermédiaire, via son portefeuille citoyen connecté au réseau civique.

L'IA civique accompagne, informe, et exécute certains services simples.

Les objets publics connectés (capteurs, bornes, véhicules) agissent automatiquement selon les règles inscrites dans le registre public.

Tout est traçable, sans dépendance à une infrastructure centrale.



TECHNOLOGIE

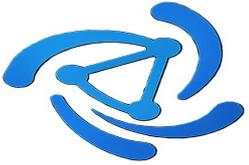
TANGLE – La technologie fondatrice

Le TANGLE est un registre distribué Open Source basé sur un DAG (graphe orienté acyclique) développée par la fondation IOTA.

Contrairement à la blockchain, il n'utilise ni blocs ni mineurs, ce qui permet :

- Des transactions sans frais
- Une scalabilité naturelle
- Une meilleure performance pour les objets connectés et l'automatisation

Chaque nouvelle transaction valide deux précédentes, renforçant un réseau de confiance croissant. Le TANGLE est utilisé comme socle d'enregistrement de toutes les interactions de la République.



TECHNOLOGIE

6G – Une infrastructure mobile au service de la souveraineté numérique

Dans la République Numérique, le smartphone est la clé : il permet d'agir, voter, comprendre et s'exprimer.

La 6G rend tout cela plus fluide, plus rapide et plus juste :

- Instantanéité : voter ou agir sans temps d'attente.
- Connexion partout, même dans les zones rurales
- Sécurité renforcée dès la base du réseau.
- Des millions de citoyens connectés sans encombre.

La 6G n'est pas un luxe technologique. C'est le socle mobile d'un État distribué, où chacun agit en direct, sans intermédiaire.



TECHNOLOGIE

Quantum Computing – Anticiper les risques, sécuriser la République

L'informatique quantique bouleversera nos outils cryptographiques actuels.

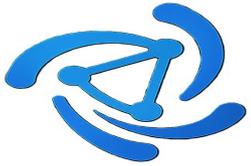
Ce qui est sécurisé aujourd'hui pourrait ne plus l'être demain.

La République Numérique prépare déjà sa résilience :

- Transition vers des protocoles de cryptographie post-quantique
- Veille technologique continue sur les avancées quantiques
- Garantie que les institutions resteront vérifiables et inviolables

Construire un État numérique, c'est aussi prévoir l'invisible et se prémunir du pire.

Mieux vaut s'adapter à l'avance que subir la rupture.



TECHNOLOGIE

Ce que cela change pour le citoyen



TECHNOLOGIE

1. Transparence par défaut

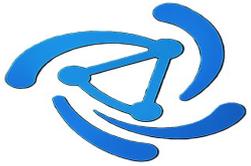
Toutes les actions publiques sont enregistrées sur le TANGLE. Le citoyen peut consulter les budgets, les décisions et les votes.

2. Égalité d'accès à l'information

Tous les citoyens accèdent aux mêmes données publiques, sans intermédiaire, sans version filtrée.

3. Suppression des délais

Chaque transaction est instantanée, traçable, automatisée. L'État devient fluide, réactif , programmable



TECHNOLOGIE

4. Sécurité sans surveillance

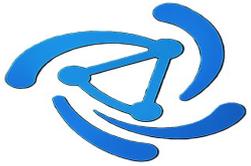
Le système garantit l'intégrité des données sans collecte excessive. Le citoyen reste propriétaire de son identité numérique.

5. Interactions directes avec l'État

Le citoyen peut consulter, voter, déclarer, agir sans passer par un guichet ou une plate-forme privée.

6. Automatisation éthique

Les flux sont intelligents, mais audités. L'IA, les contrats et les objets publics agissent sous contrôle citoyen, avec des règles claires et modifiables.



TECHNOLOGIE

7. Paiements publics sans friction

Stationnement, services locaux, taxes : tout peut être payé automatiquement, sans application tierce ni retard.

8. Droits activés en temps réel

Les aides ou allocations peuvent être versées dès que les conditions sont réunies. L'État devient proactif, pas réactif.

9. Programmabilité sociale

Les règles de gestion publique peuvent être encodées : budgets distribués, subventions conditionnelles, actions automatiques selon des événements ou des seuils.



TECHNOLOGIE

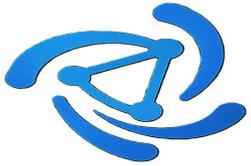
TANGLE – Cas d'usage Machine-to-Machine

Exemple : TVA prélevée automatiquement lors d'une vente par un objet connecté

1. Un terminal connecté enregistre la vente dans le TANGLE.
2. La TVA est calculée automatiquement.
3. Le montant est transféré immédiatement au portefeuille de l'État.

Autre exemple : paiement de stationnement par une voiture connectée

1. La voiture identifie qu'elle est stationnée.
2. Elle enregistre la durée dans le TANGLE.
3. Le paiement est automatique et vérifiable.



TECHNOLOGIE

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

L'IA de la République Numérique n'est pas une autorité invisible. C'est un outil civique.

Elle vous aide à comprendre vos droits, à dialoguer avec les institutions et à automatiser vos démarches.

Accessible depuis le portefeuille citoyen, elle agit sous contrôle constitutionnel, avec des algorithmes ouverts et auditable par tous.



TECHNOLOGIE

Ce que cela change pour le citoyen



TECHNOLOGIE

1. Comprendre vos droits

Vous posez une question. Elle vous répond en langage simple, avec la référence légale correspondante.

2. Simplifier les démarches

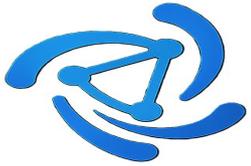
L'IA vous guide étape par étape, remplit les formulaires et vous indique les pièces manquantes.

3. Participer à la démocratie

L'IA vous présente les consultations en cours, vous aide à comprendre les enjeux et simule les effets de vos votes.

4. Accéder à la justice

Elle peut vous suggérer des recours, des médiations, ou préparer un dossier de plainte



MONNAIE

Une monnaie publique, fluide, transparente. pour que chaque centime serve le bien commun.



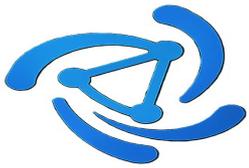
MONNAIE

Dans la République Numérique, la monnaie officielle est totalement numérique. Elle est utilisée pour tous les échanges : entre citoyens, avec l'État, ou avec les objets connectés. Cette monnaie ne dépend d'aucune banque centrale privée : elle est émise selon un protocole public, compréhensible et transparent.

Grâce à la technologie TANGLE, chaque transaction est enregistrée sans frais, de manière immuable et consultable publiquement. Cela évite la fraude, réduit les coûts, et renforce la confiance.

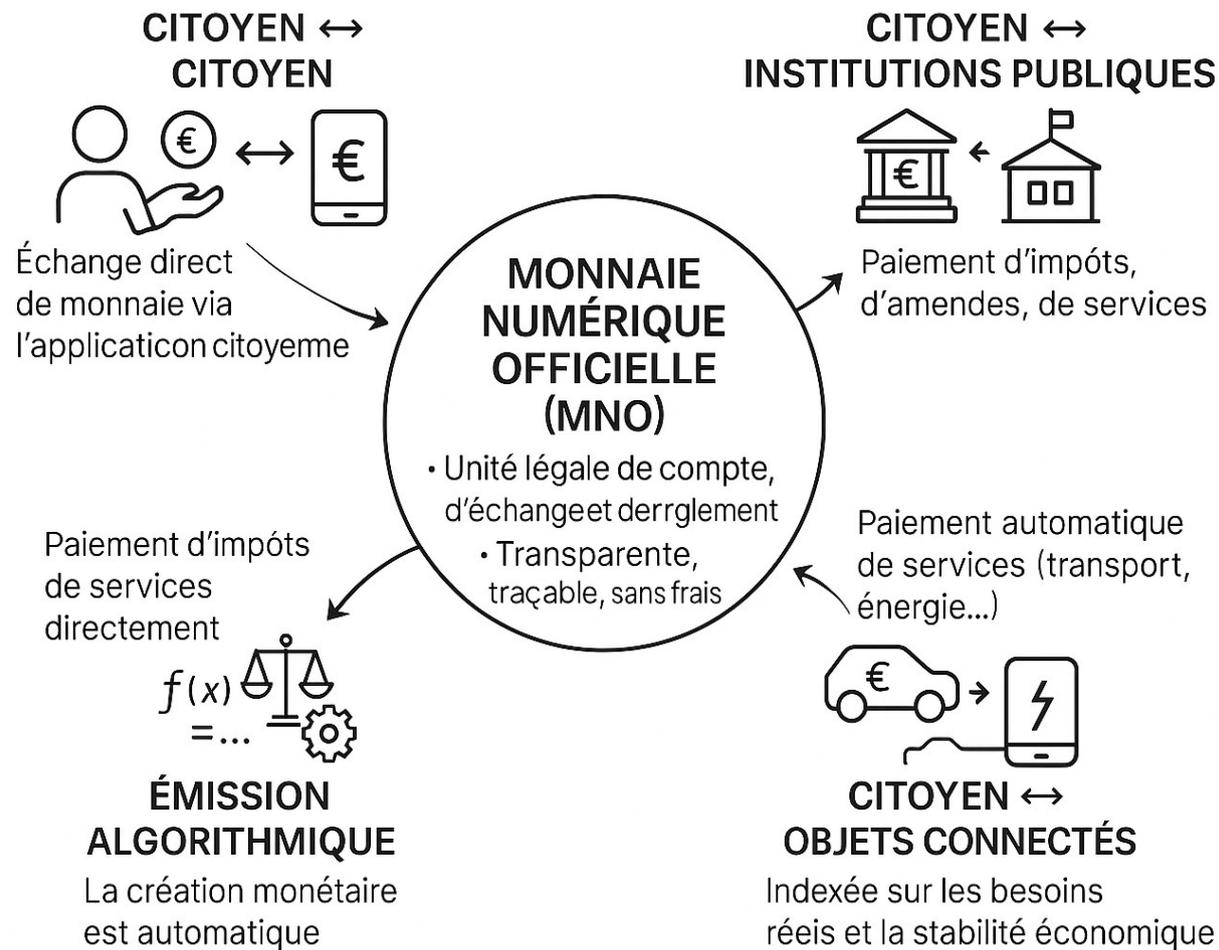
Chaque citoyen possède un portefeuille numérique intégré dans son application citoyenne. Il lui permet de :

- Recevoir ou envoyer de l'argent instantanément
- Payer des services publics ou privés
- Suivre ses transactions en toute transparence
- Interagir économiquement avec des objets ou des institutions



MONNAIE

Ce schéma illustre le fonctionnement de la monnaie numérique dans l'écosystème de la République.





MONNAIE

Ce que cela change pour le citoyen



1. Plus de transparence

Toutes les dépenses publiques sont visibles.

2. Fin des délais de paiement

Les versements (subventions, aides, remboursements) peuvent être immédiats.

3. Simplicité fiscale

TVA et contributions sont prélevées automatiquement à la source.

4. Moins de fraude

Les flux sont enregistrés. Aucune transaction ne disparaît.

5. Monnaie programmable

Des politiques économiques peuvent être encodées (allocations ciblées, plafonds, redistribution automatisée).



DONNÉES

Mes données m'appartiennent. Leur usage doit me respecter.



DONNÉES

DONNÉES

Des données personnelles protégées

Les données personnelles sont la propriété du citoyen. Leur usage est soumis à un consentement clair, traçable et révocable.

Chaque citoyen a :

- un accès total à ses données,
- un droit à leur portabilité
- un droit à l'effacement selon la loi.



DONNÉES

DONNÉES

Les données produites ou financées par la collectivité sont des biens communs numériques.
Chaque composant est auditable, ouvert et contrôlé collectivement.

Elles sont :

- libres d'accès,
- présentées de manière claire et compréhensible,
- authentifiées sur l'infrastructure TANGLE.



DONNÉES

INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE PUBLIQUE

L'architecture du système repose sur :

- Des identités numériques distribuées (DID)
- Des contrats citoyens (smart contracts audités)
- Des objets publics interopérables
- Une intelligence civique supervisée
- Un registre immuable partagé (Tangle)
- Une monnaie numérique publique



JUSTICE

Une justice accessible, transparente et distribuée.



JUSTICE

JUSTICE

1. Procédures simples automatisées (demandes mineures, litiges de voisinage...)
2. Procédures complexes encadrées par des juges humains
3. Référentiels publics (lois, jurisprudence, règlements) accessibles à tous via l'IA

La justice est traçable, sans privilèges ni zones d'ombre.

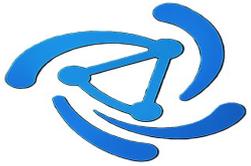
CONFIANCE NUMÉRIQUE

Chaque élément du système est vérifiable :

- Le code de l'IA est public
- Les décisions sont horodatées
- Les transactions sont immuables

Cela permet à chaque citoyen de vérifier, contester ou auditer tout mécanisme de gouvernance, sans autorisation préalable.

Une transparence réelle, au service de la démocratie directe.



EN RÉSUMÉ

CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT POUR LE CITOYEN

→ Transparence automatique

Chaque action publique (budget, vote, décision, transaction...) est inscrite de manière infalsifiable et consultable par tous.

→ Interactions sans intermédiaire

Les citoyens interagissent directement avec les institutions et objets publics, sans guichet ni plateforme opaque.

→ Automatisation sécurisée

Des services automatisés (paiements, droits, décisions simples) s'exécutent en toute traçabilité.

→ Données personnelles protégées

Chaque citoyen reste propriétaire de son identité numérique, sans surveillance commerciale ni collecte cachée

→ Système auditable par tous

Chaque code, chaque flux, chaque décision publique peut être consulté, contrôlé, contesté



Enchaînons-nous dans le TANGLE, non pour nous soumettre, mais pour nous libérer.

Slogan fondateur de la République Numérique Démocratique

le collectif Les Athéniens



COPYRIGHTS

© 2025 – République Numérique Démocratique

Ce texte est un bien commun en construction.

Il peut être diffusé, débattu, enrichi par tout citoyen, à condition d'en respecter l'esprit d'origine.

Toute modification doit rester transparente et traçable.



Ce manifeste est porté par le collectif
LES ATHÉNIENS

Pour contribuer ou relayer le projet

